

Commune de Selommès

PROCÈS VERBAL DE LA RÉUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU 4 SEPTEMBRE 2024



Nombre de membres en exercice : 14

Date de la convocation : 28 août 2024

Étaient présents :

- Mesdames Isabelle BRILLARD, Aurore COLLONNIER, Claire FOUCHER-MAUPETIT, Nathalie TONDREAU,
- Messieurs, Philippe BELLANGER, Maurice BODIN, Julien BOUTARD, Pierre COLLONNIER, Cyril GOMAS, Claude HUSSON, Joseph LIMOUZIN et Mickaël SAILLARD

Absent(e)s excusé(e)s :

- Jean-François LHOMMEAU a donné pouvoir à Mickaël SAILLARD
- Martine GUITTON

Madame le Maire, Claire FOUCHER-MAUPETIT, ouvre la séance.

Elle procède à l'appel nominal des membres du conseil, a dénombré 12 conseillers présents et constaté que la condition de quorum posée à l'article L. 2121-17 du CGCT est rempli.

Madame le Maire demande au conseil d'ajouter les points suivants à l'ordre du jour :

- Modification du règlement intérieur du restaurant scolaire
- Tarifs du centre de loisirs du mercredi
- Ajout du forfait annuel dans la délibération du 4 juillet pour les tarifs du restaurant scolaire.

Le conseil donne son accord à l'unanimité.

Madame le Maire propose au conseil, pour des raisons pratiques de voter tous les tarifs municipaux à l'année civile, y compris ceux liés à la vie scolaire, au plus tard en novembre de l'année. Il sera donc proposé une commission des finances chaque année en novembre.

Le conseil donne son accord à l'unanimité.

Ordre du jour :

1. Désignation du secrétaire de séance
2. Approbation du procès-verbal de la réunion de conseil municipal du 2 juillet 2024
3. Décisions du Maire par délégation du Conseil Municipal
4. Avenant au lot 1 du marché des travaux du foyer communal
5. Autorisation d'assignation auprès de l'avocat de la commune
6. Étude du château de Pointfonds par le CAUE
7. Convention sur échanges d'informations entre les Maires et le Parquet de Blois
8. Prise d'acte du rapport d'activité de la CATV
9. Prise d'acte du Rapport sur le Prix et la Qualité du Service d'assainissement de la CATV
10. Informations générales :

- a. PLUiH
 - b. Foyer communal : avancée des travaux, bilan financier et règlement intérieur
 - c. Situation de la gendarmerie de Selommes
 - d. Commission travaux
 - e. Commission communication
 - f. Commission fêtes et cérémonies
 - g. Commission vie scolaire
 - h. Divers
11. Agenda
12. Questions diverses

1. Désignation du secrétaire de séance

Madame le Maire propose comme secrétaire Isabelle BRILLARD aidée de Nathalie TONDEREAU.

Vote (13 votants) : Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0
Le conseil municipal accepte donc à l'unanimité

2. Approbation du procès-verbal de la réunion de conseil municipal du 2 juillet 2024

Il a été envoyé aux membres du conseil municipal par voie dématérialisée.

Vote (13 votants) : Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0
Le conseil municipal accepte donc à l'unanimité

3. Décisions du Maire

- Il existait une régie du périscolaire qui n'est plus utilisée aujourd'hui. Le Trésor Public a demandé à la commune de la dissoudre. Par décision 2024/01, Madame le Maire a accédé à sa requête.
- Le logement n°6 de la résidence de la Vallée s'est libéré. Un nouveau locataire a été retenu. Il s'agit de Madame Vanessa HENRIOT, pour un loyer de 462,23 € par mois, charges incluses.

4. Avenant au lot 1 du marché de travaux du foyer communal (délibération n°2024/47)

Il est apparu que sur le lot « gros œuvre » des travaux supplémentaires sont nécessaires. Ils font l'objet de l'avenant n°1 pour un montant de 10 916,24 € HT soit 13 099,49 € TTC.

Le marché initial était de 146 910,95 € HT soit 176 293,14 € TTC.

Avec cet avenant, il est de 157 827,19 € HT soit 189 392,63 € TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil décide

- ✓ D'accepter l'avenant n°1 au lot 1 des travaux de rénovation du foyer communal et d'autoriser Madame le maire à le signer.

Vote (13 votants) : Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0
Le conseil municipal accepte donc à l'unanimité

5. Assignation auprès de l'avocat de la commune, pour information

Dans la situation actuelle de l'affaire de la voirie à Villarceau, le riverain refuse de signer chez le notaire et donc de prendre la somme à sa disposition. Le transfert de propriété ne peut donc pas se faire. Il y a donc « obstacle au paiement ». Selon l'avocat, Maître FORCINAL, cet obstacle peut être contourné en mettant sous séquestre la somme correspondant à la valeur de la parcelle. Il suffit à Madame le Maire de prendre un arrêté de mise sous séquestre d'une valeur de 660,00 €, de déclarer ce séquestre à la caisse des Dépôts et Consignations. Le Trésor Public se charge ensuite d'effectuer le virement.

Avant assignation à comparaitre, il faudra prévenir le riverain que la somme est à sa disposition à la Caisse des Dépôts et consignations. Il sera alors possible de démontrer au Président du Tribunal que l'obstacle au paiement n'existe plus. L'assignation se fera dans de meilleures conditions.

6. Etude Pré diagnostic du château de Pointfonds (délibération n°2024/48)

Il a été constaté sur le bâti du Château de Pointfonds des fissures importantes depuis ces dernières pluies. Le CAUE a été contacté et propose une convention contenant trois missions :

- Récolte d'éléments historiques, compréhensions du contexte paysager et pré-diagnostic
- Définition des ambitions du projet, de son mode de mise en œuvre et des enjeux patrimoniaux
- Suivi et accompagnement dans le recrutement d'une maîtrise d'œuvre de restauration

Le coût de cette étude est de 3 000,00 € mais le CAUE en prend 50 % à sa charge. La ligne 2031 du budget communal dispose de suffisamment de crédits pour assumer les 1 500,00 € restants.

Le sujet est discuté et des conseillers municipaux posent la question de la pertinence de cette étude qui risque d'être suivie de travaux et donc de coûts importants.

Vote (13 votants) : Pour : 11 Contre : 1 Abstention : 1
Le conseil municipal accepte donc à la majorité

7. Convention d'échange d'informations entre les maires et le Parquet de Blois (délibération n°2024/49)

Madame le Maire propose à son Conseil de l'autoriser à signer une convention avec le parquet de Blois dont voici le préambule qui en résume bien l'esprit et l'objet.

« Dans le cadre des dispositions en vigueur permettant un échange d'information régulier avec les maires, le parquet de BLOIS souhaite faciliter la communication entre les maires et le parquet, dans le cadre d'affaires particulières ou d'échanges d'informations à caractère juridique.

Cette communication vise à améliorer le dialogue indispensable entre les élus et l'institution judiciaire et garantir la confiance dans l'action de la Justice.

La présente convention permet à l' élu d'accéder à une adresse mail dédiée qui doit garantir une prise en compte rapide par le parquet. »

Vote (13 votants) : Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0
Le conseil municipal accepte donc à l'unanimité

8. Prise d'acte du rapport d'activités de la CATV

Chaque année, la Communauté d'Agglomération Territoires Vendômois fait parvenir aux communes membres son rapport d'activités après l'avoir adopté.

Chaque commune en prend acte sans vote et fait remonter ses éventuelles remarques et interrogations. Un exemplaire est donné à chaque conseiller municipal.

9. Prise d'acte du Rapport sur le Prix et la Qualité du Service d'assainissement de la CATV

La Communauté d'Agglomération Territoires Vendômois a pris la compétence assainissement le 1^{er} janvier 2020. Chaque année elle fait parvenir aux communes membre le RPQS après l'avoir adopté. Chaque commune en prend acte sans vote et fait remonter ses éventuelles remarques et interrogations.

10. Tarif du centre de loisirs du mercredi (délibération n°2024/50)

Vu la délibération 2023/26 du Conseil Municipal en date du 5 juillet 2022 fixant les tarifs du Centre de Loisirs du mercredi pour l'année scolaire 2022/2023, ce qui a constitué une augmentation de 2 % par rapport à l'année précédente.

Pour l'année scolaire 2024/2025, il est proposé d'augmenter de 2 % les tarifs pour les enfants de Selommes et pour les enfants scolarisés à Selommes, ainsi que pour les enfants non scolarisés à Selommes et résidents hors Selommes.

Le débat est ouvert, certains estimant qu'avec l'inflation, l'augmentation importante cette année, des énergies et du point d'indice des agents, il faut augmenter les tarifs. Un tour de table puis un vote ont lieu.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'adopter, à **partir du 1^{er} septembre 2024**, les tarifs suivants :

Tarifs pour enfants de Selommes et enfants scolarisés à Selommes Tarifs demi-journée : matin (7h30-12h30) ou après-midi (13h-18h)

Quotient familial	Tarifs 2024/2025
Jusqu'à 448 € inclus	3,96 € (3,88 € en 2023-2024)
De 448 € exclus à 1440 € inclus	$QF \times 0,00262 + 2,79 \text{ €}$ ($QF \times 0,00257 + 2,73 \text{ €}$ en 2023-2024)
Au-delà de 1440 €	6,61 € (6,48 € en 2023-2024)

Tarifs enfants non scolarisés à Selommes et résidents hors Selommes

Quotient familial	Tarifs 2024/2025
Jusqu'à 448 € inclus	6,24 € (6,12€ en 2023-2024)
De 448 € exclus à 1440 € inclus	$QF \times 0,00234 + 5,72 \text{ €}$ ($QF \times 0,00229 + 5,61 \text{ €}$ en 2023-2024)
Au-delà de 1440 €	9,89 € (9,70 € en 2023-2024)

Prix du repas (12h30 -13h) : 4,00 € (prix du repas forfaitaire)

Vote (13 votants) : Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0
Le conseil municipal accepte donc à l'unanimité

Il est décidé de ne pas augmenter en novembre 2024 pour l'année 2025.

11. Tarif des repas forfaitaires (délibération n°2024/51)

Lors de la dernière réunion de conseil, la délibération du 2 juillet ne précise pas le forfait annuel basé sur le repas forfaitaire (4,00 €) et le nombre de journées de cantine dans l'année scolaire (137 jours) 548,00 € soit 54,80 € par mois.

Vote (13 votants) : Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0
Le conseil municipal accepte donc à l'unanimité

12. Modification du règlement intérieur du restaurant scolaire

Madame le Maire propose d'ajouter la mention suivante dans le règlement du restaurant scolaire :

« Pour pouvoir bénéficier de repas occasionnels, il en faut un minimum de 4 dans l'année. » à reporter et voir par mail.

Le conseil demande plus d'informations pour pouvoir se prononcer.

13. Informations générales :

a. PLUiH

Des échanges réguliers ont lieu entre la commune de Selommes et les services de la CATV. À la dernière réunion du mardi 27 août, les arbitrages ont conduit à :

- Une Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) « extension habitat » a été acceptée pour le futur lotissement (0,5 ha sur 2026-2036 puis 0,5 ha après 2036).
- Une OAP « équipement » pourrait être acceptée à hauteur de 0,5 ha sur 2026-2036 puis 0,5 ha après 2036. Cet équipement servira pour un projet de gymnase ou d'aire couverte près du stade de la Chauvinière.

b. Foyer communal : avancée des travaux, bilan financier et règlement intérieur

- Le bilan financier de ce jour est distribué sur un tableau en format A3. Le total des dépenses d'investissement est de 489 803,27 € HT à ce jour.

Le pourcentage des subventions est de 55,86 % pour un reste à charge de la commune de 219 948,68 €.

- Il convient de réactualiser le règlement intérieur pour les locations dès novembre 2024. Une trame de règlement intérieur a été envoyé à l'ensemble des conseillers et sera mis à jour à la réunion de commission du mercredi 11 septembre à 20h.

Pour le bon fonctionnement des locations du foyer communal, un régisseur est nécessaire pour gérer l'agenda d'occupation des salles, les états des lieux et les encaissements. Il est proposé que cette mission revienne à Laëtitia FOURNIER, agent communal travaillant à l'agence postale communale.

c. Situation de la gendarmerie de Selommes

Le vendredi 30 août, le chef d'escadron de la Gendarmerie de Vendôme Richard PÉBAYLE, accompagné du Major TASSERIE chef de la brigade de Marchenoir sont venus en mairie afin de :

- Rassurer les élus concernant les gendarmes de Selommès. En effet, trois départs ont eu lieu en peu de temps : Lionel POITEVIN, Jean-Luc MARÉCHAL et Éric LOWIÉ (chef de la brigade). Cependant, ils sont tous les trois remplacés, voire renforcés avec une gendarme supplémentaire.
La nouvelle équipe sera présentée en Mairie le vendredi 13 septembre à 11h30.
- Présenter le dispositif de la brigade mobile de 6 gendarmes de Thoré la Rochette qui peuvent faire des permanences en Mairie. Ils souhaitent informer pour sensibiliser la population contre la cybercriminalité et contre le démarchage abusif. La Présidente du Club des Séniors en est informée.
- Communiquer sur les actions locales et informer via l'application INTRAMUROS.

Durant la réunion, des conseillers municipaux font savoir que le code de la route n'est pas respecté notamment aux entrées et sorties des écoles. Il sera demandé aux gendarmes de faire dans un premier temps de la prévention puis des contrôles avec amendes.

d. Commission travaux

La parole est donnée à Joseph LIMOUZIN

- Les travaux du foyer communal avancent sans retard à ce jour.
- L'échange entre la Grande Rue et la rue de la Petite Fontaine avec le Département est à l'étude. Un cabinet d'étude doit procéder à des carottages pour estimer la résistance de la route.

La Grande Rue pourrait devenir une rue à sens unique pour agrandir les trottoirs de chaque côté.

e. Commission communication

Laëtitia FOURNIER continue son activité au sein du service communication.

f. Commission fêtes et cérémonies

La parole est donnée à Isabelle BRILLARD

- Elle fait part d'une requête d'une administrée relative à l'installation de bancs et de poubelles au plan d'eau près de la structure de jeux.
- La pose de la balançoire nacelle est prévue pour le 5 septembre.

➤ Bilan des manifestations passées :

- 13 et 14 juillet : ce fut une vraie réussite avec 282 personnes au repas champêtre au plan d'eau. La directrice de l'EHPAD avec la retraite aux flambeaux le 13 juillet a apprécié cette initiative qui devra être renouvelée. 30 résidents présents sur les 60.

- 28 août : Estivales 41 cette soirée culturelle est prise totalement en charge par le Conseil départemental. Près de 300 personnes étaient présentes, il y a eu de bons retours. Il est remarqué qu'il faut absolument pour des raisons de sécurité améliorer le coffret électrique, voir avec un bureau de contrôle. Joseph LIMOUZIN s'en occupe.

➤ Point sur les manifestations à venir

- Repas de l'âge d'or et distribution des colis : 9 novembre 2024 réunion le jeudi 29 août à 14h00 en mairie pour liste des personnes. Il faut un plan B pour une autre salle au cas où les travaux du foyer ne seraient pas terminés.

L'équipe municipale pourrait être conviée moyennant le paiement du repas de 30€.

Le choix de l'achat de colis prêts à être distribué est retenu. La solution du colis de couple est abandonnée. Il y aura donc un colis par personne de plus de 70 ans dans l'année 2024.

- Marché de Noël : 24 novembre 2024. Les chiens de traîneau sont réservés. La bande Azimut sera certainement présente, en attente de réponse. L'organisation de l'an dernier est renouvelée.
- Clap 41 en 2025 : le film est à réserver, ce sera probablement les trois mousquetaires. 3 dates sur trois mois différents sont à proposer avec un ordre de priorité (mars, avril et mai).

g. Commission vie scolaire

La parole est donnée à Maurice BODIN

- La rentrée scolaire s'est bien passée. Les effectifs sont de 34 en maternelle et 58 en primaire soit un total de 92 enfants.
- L'équipe enseignante n'a pas changé. Pour personnel communal, seule Kelly MALBRUN a remplacé Florence MASSÉ à l'accueil périscolaire.
- Les principaux travaux sont l'électricité de tous les bâtiments scolaires et les volets de la classe de CM1-CM2.
- Les enseignants ont un projet de sortie scolaire sur le littoral pour deux classes (CP au CE2). Comme pour les sorties précédentes, les élus des 4 communes sont favorables à ces sorties. Il reste à établir le budget prévisionnel.

h. Divers

- Frédéric SAILLARD fait savoir qu'il souhaite démissionner à compter du 31 décembre 2024. Son remplacement est en cours afin de recruter un secrétaire général.
- Une réunion du personnel a eu lieu le 27 août 2024 en présence de la municipalité afin de rappeler les droits et devoirs des employés et de l'employeur. Le règlement intérieur a été détaillé.
- Madame le Maire donne lecture d'une carte de remerciements à l'attention de l'ensemble du

conseil municipal pour les condoléances adressées à Monsieur Joseph LEBEAU, ancien président de la boule selommoise, suite au décès de son épouse.

- Madame le Maire informe le conseil de la présence sur la commune d'une famille de tutelle pour un chien-guide-aveugle. Il s'agit de Madame Vanessa BERTHEREAU et Monsieur Raphaël MICHALON. Cette famille est remerciée pour son investissement pour cette bonne cause.

14. Agenda

- Prochain conseil municipal : mardi 15 octobre et mardi 10 décembre 2024
- AG de l'US Petite Beauce : samedi 14 septembre à 9h30 au Club House
- Présentation des Gendarmes : Vendredi 13 septembre à 11h30 en Mairie
- Conseil Communautaire CATV : lundi 16 septembre à 18h30 au Minotaure
- AG APE : vendredi 20 septembre à 20h en Mairie
- Marché de Selommes : dimanche 22 septembre
- Opération « Chiroptéra » (exercice militaire) sur le territoire communal : semaine du 23 au 27 septembre
- Médiathèque de Selommes Marathon du savoir : mercredi 25 septembre 14h30

La séance est levée à 22h40